

N° 67

Actu' Retraités 15



« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager » - Georges SEGUY -

Le FN/RN tombe le masque !

Le combat des idées d'Extrême droite fait partie de l'ADN de la CGT. Il y a 40 ans, le FN n'était qu'un groupuscule largement minoritaire en France. Aujourd'hui, le RN serait aux portes du Pouvoir, parce qu'il a su adopter une stratégie de dédramatisation de ses « dogmes », stratégie suffisamment insidieuse, en se présentant avec arrogance comme étant un parti « républicain ». Il est choquant de constater qu'actuellement les « moins de 34 ans » considèrent le FN/RN comme étant un parti certes libéral, mais un parti de Droite et non d'Extrême-droite. Il fait des inquiétudes des Français son fonds de commerce : **insécurité économique**, due à la précarisation de l'emploi et à la perte de pouvoir d'achat, **insécurité physique**, avec la montée de toutes les formes de précarité et de pauvreté, **peur du déclassement social**, les étrangers étant considérés comme des concurrents pour l'accès aux aides sociales et à l'emploi, **non-réponse aux préoccupations sociales** par les gouvernements successifs. S'il est un parti politique, en France, fait de contradictions, d'impostures, de postures « girouette permanente », c'est bien le FN/RN qui ainsi berne et lèse ses propres électeurs qui se sont progressivement détournés des partis politiques traditionnels. Après s'être opposé, dans des domaines variés, aux augmentations du SMIC avec constance, aux mesures visant à gagner l'égalité Femmes/Hommes, au renforcement de l'accès des femmes aux responsabilités dans la Fonction publique, à la réforme du chômage, aux énergies renouvelables, à la régularisation de l'installation des médecins en zones pourvues, il a en revanche voté la loi *Kasbarian* sur le logement, qui facilite les expulsions et criminalise les locataires en impayés de loyers,... Ces quelques exemples, parmi tant d'autres, démontrent ainsi l'aspect « social » du parti et, dans cette continuité, le même FN/RN vient de tomber le masque lors du vote de la partie « Recettes » du Projet de Loi de Finances 2025. En effet, il a voté **contre**, avec les autres groupes qui soutiennent le gouvernement, les propositions allant dans le sens d'une meilleure justice fiscale : diminution des exonérations et des allègements de cotisations sociales des entreprises (la suppression de ces exonérations rapporterait 87 milliards à la Sécu, gommant le tristement célèbre « trou de la Sécu » estimé à 18 milliards, et les mesures restrictives imposées aux malades et à l'hôpital public), suppression de la flat-tax appliquée aux dividendes, qui limite à 30 % leur imposition, quel qu'en soit le montant, suppression des taxes sur les super-profits, les rachats d'actions, le patrimoine des plus riches (500 000 € de revenus annuels). augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, le FN/RN s'est opposé à la proposition de loi transpartisane, portée par une Députée de Bretagne et un Député du Pays-Basque, limitant les avantages fiscaux offerts aux locations de courte durée, type *AirBnb*, et à celles donnant des possibilités aux maires de les limiter en nombre de jours/an, en quartiers... mesures destinées à remettre sur le marché des locations longue durée dans les régions touristiques où les locaux ne peuvent plus y accéder. Alors, que personne ne se méprenne... syndiqués et militants CGT ne cautionnent en rien ce double discours du FN/RN qui est dans la séduction d'un plus large électorat, dans une instrumentalisation des questions sociales à des fins xénophobes, dans un programme qui ne ferait qu'accentuer les inégalités sociales et sanctionner les classes populaires et moyennes. Alors, oui, il est une certitude au sein de la CGT : l'ensemble des idées de l'Extrême-droite n'est surtout pas « l'avenir de l'Homme » !

A. Rouchy et M. Trin, Membres de la COMEX USR-CGT du Cantal.

Direction de la publication : Christian AUZOLLE -

Contact : cgtusr15@gmail.com - 04 71 43 57 07

ISSN 2677-7215 - N° CPPAP 0918S08248 -

Dépôt légal : décembre 2024 -

Conception et réalisation : USR CGT du Cantal - 8, place de la Paix 15012 Aurillac cedex

Duplication : Imprimerie I2S - 13, rue du Dr. Civiale 15000 Aurillac -

Publication trimestrielle : 0,25 Euro le numéro / 1,00 Euro l'abonnement annuel -

Sommaire

P1.

Edito

P2. et 3.

PLFSS 2025

P3.

PLF Etat 2025

P4.

Congrès USR 19

P4.

Réunions EDF-GDF

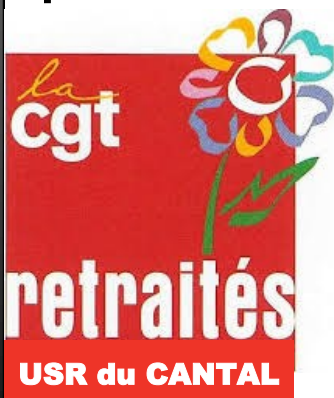
P4.

Action Retraités



Une fois, dans vos vies de retraités, croyez au Père Noël !

Excellentes Fêtes de fin d'année. Que 2025 vous apporte santé, bonheur, sérénité, prospérité, victoires syndicales, paix ici et ailleurs.



Budget Sécu 2025 : le naufrage annoncé...



Depuis que l'USR-CGT du Cantal s'est lancé ce défi de reconquérir la Sécurité sociale, il y a 4 ans, le gouvernement a fait en sorte de poursuivre son travail de destruction massive, en diminuant encore davantage le niveau des prestations, en la rendant de moins en moins protectrice, en fragilisant son financement et en cédant de plus en plus de parts de marché aux assurances privées, aux banques, aux fonds de pensions.

Souvenons-nous, 2023 fut l'année de mouvements sociaux d'une ampleur inédite, sur l'ensemble du territoire, pour s'opposer à une énième réforme des retraites. Le gouvernement n'a rien voulu entendre... il n'a pas écouté la rue. Il a fait passer sa réforme, faisant un véritable pied de nez aux travailleurs !

Puis, en 2024, sans aucune retenue, il a augmenté de 100 % les participations forfaitaires et les franchises médicales, n'a consenti aucune revalorisation des retraites, pénalisant ainsi les plus fragiles socialement et économiquement. Cela nous est annoncé, 2025 sera une nouvelle année d'économies et de budget plus que contraint pour la Sécurité sociale. Sous le prétexte d'un déficit prévisionnel de 18 milliards d'€ en 2024, la LFSS a l'objectif de le limiter à 16 milliards d'€ en 2025.

Pour y parvenir, le gouvernement assène un nouveau « coup de canif » dans le niveau des prestations sociales de l'ensemble des Branches de la Sécurité sociale. Une nouvelle fois, ce sont les assurés sociaux et allocataires qui sont choisis pour cible, alors que les exonérations et les allègements des cotisations patronales sont estimés à 87 milliards.

Ainsi, la loi prévoit de contenir la hausse des dépenses de santé à 2,8 %. Cet objectif impose à la Branche Maladie de réaliser environ 4 milliards d'€ d'économies, par rapport à l'évolution naturelle de ses dépenses. "C'est un coup de frein nécessaire, pour assurer la soutenabilité du modèle de protection sociale, mais raisonnable", a estimé le Ministre du Budget, Laurent Saint-Martin. On n'a pas tous la même notion du « raisonnable » !



Voici ce que prévoit le texte, **dont l'application est soumise au vote futur des motions de censure.**

LA BRANCHE MALADIE

Consultations médicales moins bien remboursées :

1 milliard d'€ d'économies attendues

La volonté du gouvernement est que la Branche Maladie diminue le taux de remboursement de la consultation médicale, et que les complémentaires santé s'engagent davantage. Ce taux passera de 70 % à 60 % (75 % avant 1986).

En tout état de cause, si les complémentaires santé ne suivent pas la consigne, 3 € resteront à la charge des assurés pour une consultation de généraliste (+ 2 € de participation forfaitaire). Si elles suivent et prennent en charge, elles augmenteront encore davantage leurs tarifs (prévision : hausse médiane de + 10 %).

Nouvelle baisse du plafond des indemnités d'arrêts maladie : 600 millions d'€ d'économies attendues

Dans le but d'atteindre une telle diminution des dépenses liées aux arrêts de travail maladie, l'Exécutif limite, une nouvelle fois, le plafond de versement des indemnités journalières. L'indemnité journalière équivalente à 50 % du salaire journalier est maintenue, mais dans la limite de 1,4 SMIC, au lieu de 1,8 (appliqué depuis le début des années 2010). Le reste à charge est parfois compensé par les entreprises, mais une partie des travailleurs devra mettre la main à la poche et les assurances de prévoyance ne manqueront pas d'augmenter elles aussi leurs tarifs.

LA BRANCHE VIEILLESSE

Report de la revalorisation des retraites :

3,6 milliards d'€ d'économies attendues

Le gouvernement va non seulement reporter de six mois, soit au 1er juillet 2025, la revalorisation des retraites, mais celle-ci ne sera plus que de + 1,8 % (au lieu de + 2,3 %, voire 2,4 % précédemment annoncés). Il est rappelé que 2024 a été une année blanche quant à la hausse des retraites de base, contre

+ 1,6 % d'augmentation des pensions du secteur privé AGIRC/ARRCO au 1^{er} novembre. Les pensions sont à la diète.

La CGT exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

LA BRANCHE FAMILLE

Aucune ambition pour la branche famille

Cette Branche est certes financièrement à l'équilibre, mais les besoins à satisfaire restent importants, notamment dans le domaine de la petite enfance. Sur ce point, le PLFSS fait porter la charge sur les Collectivités territoriales qui, dans le cadre du projet de budget 2025, subiront de plein fouet une baisse de moyens de 5 milliards d'€. À cela, s'ajoute la non-reconduction du projet de réforme du congé parental envisagé par le précédent gouvernement.

La CGT revendique un service public de la petite enfance.

L'AUTONOMIE

Le financement des dépenses liées à la perte d'autonomie est toujours aussi absent.

Si les dépenses de la branche autonomie progressent légèrement, celles-ci sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins et répondre à l'inflation de ces dernières années. 85% des EHPAD affichent un déficit.

La CGT revendique la création d'un service public des personnes âgées.

LA BRANCHE AT/MP

Aucune mesure prévue pour renforcer le financement de la Branche Accidents du travail

Il s'agit de la seule Branche du système qui est excédentaire parce qu'elle est financée uniquement par le patronat qui fait tout pour limiter les dépenses, particulièrement en rendant compliqué la reconnaissance, tant des accidents du travail que des maladies professionnelles.

Budget Sécu 2025 : le naufrage annoncé... (suite)

LA BRANCHE RECOUVREMENT

Mesures pour, soi-disant, atténuer « les trappes à bas salaires » :

4 milliards d'€ d'économies attendues

Le PLFSS 2025 est une "première étape de refonte des allègements de cotisations sociales", aujourd'hui concentrés au niveau du SMIC, afin d'atténuer "le phénomène de trappes à bas salaires", qui fait que le système actuel n'incite pas suffisamment les entreprises à augmenter les petits revenus. Selon le gouvernement, pour donner "suffisamment de visibilité aux entreprises, cette réforme structurelle se fera en deux étapes", en 2025 et 2026.

Il prévoit de remonter les cotisations patronales, entre 1 et 1,3 SMIC, de deux points de pourcentage en 2025, puis de deux points supplémentaires en 2026. Ces cotisations baisseront en revanche pour les salaires compris entre 1,3 et 1,8 SMIC et remonteront au-delà. Rappelons une nouvelle fois que l'estimation du montant des exonérations et allègements des cotisations pour 2024 est de 87 milliards d'€, soit autant de cadeaux aux patrons et de recettes en moins pour la Sécu.

Il est prévu un renforcement du « flicage » des assurés, sachant que la fraude sociale résulte avant tout des employeurs et des professionnels de santé.

Il est envisagé d'assujettir à la CSG les rémunérations des apprentis pour la part excédant 50 % du SMIC.

La CGT revendique une Sécurité sociale qui réponde intégralement aux besoins de la population. Elle exige que ses recettes soient assurées uniquement par les cotisations sociales, ce qui suppose de revoir la politique d'exonérations et d'allègements des cotisations sociales.

Force est de constater que le gouvernement mise une nouvelle fois sur la dégradation du niveau de notre protection sociale et sur une casse inéluctable de notre système de Sécurité sociale.

A ce rythme, on peut légitimement penser qu'elle n'existera plus, sous sa forme originelle, d'ici 15 ans si les salariés actifs, les salariés privés d'emploi et les retraités ne prennent pas suffisamment au sérieux l'ampleur de ce risque et ne se mobilisent pas dès aujourd'hui pour défendre ce système, parce que LA SECURITE EST VITALE POUR TOUS.

Son devenir nous concerne tous ! Notre seule solution est de syndiquer dans les entreprises, dans les services, parmi les retraités, dans le but de faire grandir le rapport de forces, parce qu'il est notre seule arme dans nos luttes, notre seule garantie de nos victoires sociales !!!

Budget de l'Etat 2025 : un fort vent d'austérité...

Le montant de la dette publique est passé de 2 281 milliards d'€ en 2017 à 3 200 milliards d'€ en 2024. En réponse à cette situation, le gouvernement n'aurait d'autre solution que d'imposer 60 milliards d'€ d'économies sur son budget 2025. Pour la CGT, il n'est pas question de faire payer la facture aux seuls salariés, actifs et retraités, et aux demandeurs d'emploi !

Ce choix politique délibéré vise à protéger les intérêts des plus riches, des grandes entreprises et des marchés financiers, tout en sacrifiant la réponse aux besoins fondamentaux de la population.

Les réductions d'impôts successives en faveur des plus riches et des grandes entreprises ont contribué à fragiliser nos services publics, notamment les plus élémentaires, alors qu'ils ont vocation à profiter à l'ensemble de la population, quels que soient les revenus, et le plus équitablement possible.

Pour 2025, le gouvernement décide à nouveau d'amputer nos services publics déjà à bout de souffle, en prévoyant notamment : 5 milliards d'euros d'économies dans les collectivités territoriales, un solde de 2 200 suppressions de postes dans la Fonction publique qui masque un total de 4 000 suppressions dans l'Education nationale, alors qu'il en manque déjà, comme à l'hôpital, des milliers, le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2024 et en 2025, alors que leurs salaires ont baissé de plus de 18 % depuis 2010, et qu'1 % d'augmentation du point d'indice (8 milliards) ne représente que 2 % des aides publiques aux entreprises.

|| Si demain, nous n'avons plus de services publics, si tout est privé, alors on sera privé de tout !

Depuis trop longtemps déjà, les cadeaux fiscaux se multiplient au profit des plus riches, affaiblissant ainsi les finances publiques et creusant inéluctablement les inégalités sociales.

Entre 2017 et 2024, la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), l'instauration de la flat-tax et les réductions de l'impôt sur les sociétés ont coûté pas moins de 76 milliards d'€ à l'État. Les aides publiques ont été accordées sans aucune contrepartie. Il est grand temps que l'État assume pleinement son rôle de garant du bien commun et résiste aux pressions des marchés financiers et des lobbies. La CGT exige une réforme fiscale pour plus d'égalité et de justice sociales : créer une taxe sur les transactions financières, renforcer et élargir la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), construire le financement des collectivités locales autour d'un panier d'impôts, amplifier la lutte contre la fraude fiscale.

Conséquences de l'austérité budgétaire des 3 à 4 dernières années

SANTE PUBLIQUE : - 6 000
lits d'hôpitaux

EDUCATION NATIONALE : - 10 %
de budget par élève

ENSEMBLE : - 15 000
postes dans les services administratifs

JUSTICE : + 30 %
de délai moyen de traitement
des affaires civiles

Congrès de l'USR-CGT de la Corrèze...



Trois Camarades ont répondu à l'invitation de l'USR-CGT 19 à participer à son Congrès qui avait lieu à Laguenné, en présence d'une quarantaine de personnes venues de quatre départements : *Cantal, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne*.

L'USR 15 a participé à la première journée, le 14 novembre 2024, consacrée au *Rapport d'activité*, par le Secrétaire général sortant, puis au débat. Il en ressort que la Corrèze rencontre les mêmes difficultés que dans le Cantal :

manque de syndicalisation, de continuité syndicale, de mobilisation des retraités, de mobilisation des actifs lors des manifestations de retraités. Il a été mis l'accent sur la nécessité de faire grandir le rapport de forces qui est la clé de toute victoire sociale.

Indépendamment de ces discussions riches qui ont ponctué cette journée, ce moment a été surtout l'occasion d'échanger sur nos expériences et nos actions. Parmi celles-ci, les Camarades ont fait part de l'initiative cantalienne sur la *Reconquête de la Sécurité sociale*. Le diaporama de la Croizat de Rouffiac est passé en boucle durant le Congrès.

Enfin, il a été relevé une action fort intéressante, développée par l'USR-CGT de la Haute-Vienne sur les déserts médicaux et les hôpitaux publics, action conduite durant 4 mois et qui a abouti au recueil de **6 000** signatures d'une pétition par la population de ce département. Un beau travail de la part des Camarades du 87, qui mériterait d'être porté à la connaissance de l'ensemble des USR de France !!!

AURILLAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Du monde aux réunions décentralisées des électriciens et gaziers...

Depuis l'année dernière, les Retraités de l'énergie ont initié des réunions au plus près des lieux de vie des électriciens et gaziers en retraite. C'est ainsi qu'une réunion a eu lieu à Cassaniouze au printemps et une autre à Aurillac en novembre avec une affluence non négligeable de syndiqués ou de sympathisants CGT.

De nombreux sujets ont été débattus :

- la situation politique et sociale nationale et internationale,
- l'impact des budgets 2025 de l'Etat et de la Sécurité Sociale sur les retraités,
- également l'inquiétude autour de l'avenir des concessions hydrauliques qui n'est toujours pas réglé,
- le projet de loi présenté au sénat par le groupe communiste pour nationaliser le secteur de l'électricité, du gaz et du pétrole. En attente de discussions,
- suite aux demandes issues de réunions précédentes plusieurs livrets édités par les CGT ont été diffusés : décès, droits familiaux, protection sociale IEG,
- l'intérêt d'utiliser l'association INDECOSA-CGT.

De nouvelles réunions seront programmées au 1er trimestre 2025.



L'action nationale des Retraités CGT...

C'était la deuxième fois, depuis la rentrée, que les Retraités se mobilisaient, en réponse à un appel de l'Union Syndicale des Retraités CGT. Une petite centaine de personnes se sont retrouvées le mardi 3 décembre 2024, devant la Préfecture d'Aurillac, pour manifester contre l'austérité des budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale pour 2025, dont les mesures pénalisent nombre d'entre nous, et plus particulièrement les plus précaires, les plus malades, les plus fragiles. Au travers de ce mouvement, ils ont réitéré leurs exigences pour réparer « la casse » imposée par les gouvernements successifs : l'augmentation significative des pensions vieillesse, le développement de tous les Services publics, dans les territoires, au plus près des populations, l'accès à des soins de qualité partout dans le département, à une Sécurité sociale confortée pour être davantage protectrice.

